

Stoneham, le 31 mai 2005

Mme Sylvie Girard, présidente
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, QC., G1R 6A6

Objet: Ajout d'un Addenda au mémoire du Regroupement de Citoyens de Stoneham.

Madame la présidente,

Nous désirons vous présenter deux propositions dans le projet d'élargissement de la route 175 allant de Québec à Saguenay. Ces propositions constituent des éléments de solution suite aux problématiques soulevées par les intervenants aux audiences tenues à Québec les 25-26 et 27 mai 2005.

Première proposition:

À titre de président du Regroupement, je voulais présenter cette proposition à la dernière séance du BAPE, vendredi le 27 mai 2005. Le secrétariat du BAPE n'a pu répondre à ma demande. Cependant on m'a offert de présenter celle-ci par écrit d'ici le 3 juin 2005. Voici donc cette proposition :

À partir du kilomètre 68 environ, la construction de la route à quatre voies telle que présentée par le MTQ et ce dans cette vallée jusqu'au kilomètre 78 environ, sera un GRAND DÉRANGEMENT pour les résidents actuels. Une quarantaine d'habitations seront expropriées ou acquises par le MTQ, c'est énorme. Voilà pourquoi et pour d'autres motifs exposés plus bas, que nous proposons une solution n'ayant aucun impact pour nos concitoyens.

Il s'agit, au kilomètre 68,7 environ, d'éviter que la route à quatre voies traverse la route actuelle pour continuer vers le nord à l'ouest du boulevard Talbot. Il faut conserver un tracé à l'est du boulevard Talbot contournant les petites montagnes à une altitude d'environ 400 mètres et par la suite rejoindre la 175 actuelle à la hauteur du kilomètre 78 ou un peu plus loin si nécessaire.

Les impacts de ce tracé sont :

1. Aucun déplacement de cours d'eau dans le secteur de l'entrée de la vallée de la Jacques-Cartier;
2. Protection total de la rivière Noire faisant parti du bassin versant du Lac St-Charles;
3. 40 habitations de moins à exproprier ou à acquérir;
4. 1 viaduc de moins à construire, on ne traverserait plus le boul. Talbot;
5. Plusieurs lots de moins à exproprier;
6. Plusieurs citoyens ne se sentent plus isolés, les maisons de leur voisin n'étant plus expropriées;
7. Aucune perturbation pendant les travaux de construction pour les résidents du boulevard Talbot et les touristes du Parc de la Jacques-Cartier;
8. Les lots riverains non bâtis du boulevard Talbot pourront dans les années futures être lotissables en toute tranquillité ;
9. Les usagers de l'autoroute auront une vue panoramique de la vallée du boulevard Talbot et de la rivière Noire;

Deuxième proposition:

Cette deuxième proposition fut soulevée pendant les audiences, par M. Albert Tremblay et madame Julie Tremblay, par les représentantes du regroupement du secteur du mont Wright, mesdames Shink et Dion. Nous réitérons cette proposition tout en décrivant les avantages énormes pour ce projet.

Du kilomètre 60 au kilomètre 66 (entrée à St-Adolphe) contruire une véritable autoroute qui contournerait complètement le Mont Wright du côté EST.

1. Ce faisant il y aurait environ 28 expropriations ou acquisitions de moins dans le secteur du mont Wright et le long du boulevard Talbot, sans compter les parcelles de terrains n'ayant pas d'habitation;
2. De plus, personne ne serait enclavé, nous sommes à la limite de la municipalité de Stoneham en longeant une ligne de transmission;
3. Peu de puits artésiens seraient touchés à court, moyen et long terme.
4. Pendant les travaux et après, tous les citoyens du village et du secteur du mont Wright seraient épargnés;
5. Enfin le boulevard Talbot actuel resterait intact servant alors de voie municipale tout en conservant l'accueil actuel du parc du mont Wright avec possibilité d'une piste cyclable.

Rectification de faits :

Pendant les audiences, M. Claude Vézina propriétaire de la Pisciculture Stoneham depuis une dizaine d'années, a mentionné que depuis quelques années, la rivière des Hurons se salit de plus en plus en raison de la coupe forestière sur les terres du Séminaire de Québec. Quand à nous, Georges Legendre et Rodrigue Légaré, citoyens dans la paroisse cadastrale de St-Adolphe depuis plus de trente ans, nous voulons affirmer que la rivière la Loutre, qui se jette dans la rivière des Hurons, n'a à peu près pas changé de comportement. Il arrive parfois que l'eau n'est pas très claire et transporte des débris ou des feuilles mortes lorsque les pluies sont diluviennes et cela est tout à fait normal.

Le Séminaire de Québec effectue des coupes forestières sélectives en fonction de la règlement municipale de Stoneham. C'est une entreprise très respectueuse de l'environnement.

Espérant le tout à votre satisfacion, nous demeurons,

Georges Legendre, président
Regroupement de citoyens de
Stoneham
www.autoroutestoneham.com
1035 chemin St-Edmond,
Stoneham, G0A 4P0

Louis-Yves Poulin
de Vermont sur le lac

André Fortin du village de Stoneham

Rodrigue Légaré de St-Adolphe